

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU JEUDI 30 MAI 2019 A OBJAT

Le jeudi 30 mai deux mille dix-neuf à dix heures, sous la présidence et sur la convocation de Didier BIZORD, Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball, les membres se sont réunis à Objat (19), en réunion d'Assemblée Générale.

Clubs présents ou représentés en Nouvelle Aquitaine (par ordre de département)

ANGOULEME – VILLEBOIS – COGNAC – GOND PONTouvre –MONTBRON – UNION RUELLE
MORNAC – RUFFEC – PAYS D'AIGRE – ENTENTE TERRITOIRE CHARENTE – CONFOLENTAIS –
ST YRIEIX – CHABANAIS – BARBEZIEUX – CASTEL HAND – US SAINTES – AUNIS LA
ROCHELLE PERIGNY – LA TREMBLADE – PONS GEMOZAC – RE HANDBALL – ROCHEFORT –
ST HILAIRE ST JEAN – SURGERES – TAUNIAc – ENTENTE ROYAN ST GEORGES – SAINT
XANDRE – MONTGUYON – AULNAY – HAUTE SAINTONGE ARCHIAC – DOMPIERRE – OBJAT
CORREZE – FCS UZERCHE – AS USSEL – BRIVE CORREZE – ALLASSAC DONZENAC – CA
MEYMACOIS – TULLE CORREZE – CHARM MEYSSAC – EGLETONS CORREZE – PAYS DE
BEYNAT – PAYS DE LARCHE – AS LA SOUTERRAINE – HANDBALL CLUB GUERETOIS – SAINT
VAURY – BERGERAC PERIGORD POURPRE – LA PIEGUTAINE – HB EULALIEN –
CHAMPCEVINEL – MONTPON MENESTEROL – PERIGUEUX – CA RIBERACOIS –ASFR LA
FORCE –SARLAT PERIGORD – GIPS TOCANE - COULOUNIEIX CHAMIERs – CEPE VERT –
FOYEN VELINOIS – US LALINDE – BUGUE ATHLETIQUE CLUB – VALLEE VEZERE – PAYS
VERNOIS CENDRIEUX VERGT – EYMET HANDBALL – JS ASTERIEENNE - COURSAc –
HANDBALL MUSSIDANAIS - AUBEROCHÉ ISLE MANOIRE – BRANTOME DRONNE ET BELLE –
MEDOC HANDBALL – BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - MERIGNAC – MIOS BIGANOS – STADE
PESSACAIS – ANDERNOS – BELIN BELIET – STADE BLAYAIS – BRUGES 33 - CARBON BLANC
– PAYS CASTILLONNAIS – CANEJAN – BORDEAUX CAUDERAN – EYSINES – LEGE CAP FERRET
– LE HAILLAN – LEOGNAN – LORMONT HAUTS DE GARONNE - AS MARTIGNAS – AVENIR
PAILLETON – PAREMPUYRE – UNION ST BRUNO BORDEAUX – ST MEDARD – US TALENCE –
FLOIRAC CENON – AS AMBARESIENNE – ES BLANQUEFORTAISE – HBC IZONNAIS – STADE
LANGONNAIS – HBC LIBOURNE – SA GAZINET CESTAS – HBC CREONNAIS – HBC TEICHOIS –
PL GRADIGNAN – MONSEGUR – HBC BARPAIS – VILLENAVE – ARCACHON – HBC
AUDENGEAIS – HBC ARTIGUAIS – ASPOM BEGLES – CA BEGLAIS – HBC BAZADAIS – PE2M –
UA CADILLACAISE – SAINT LOUBES – SAINT SYMPHORIEN – CA SAINTE HELENE – SAINT
MEDARD D'EYRANS – GIRONDINS BORDEAUX BASTIDE – PEUJARD HAND LOISIR – CHUS
HANDBALL – US NORD GIRONDE – SPORTING SAINT PIERRE – US TYROSSE – MIMIZAN –
STADE MONTOIS – US CAPBRETON – HANDBALL CLUB VILLENEUVOIS – ETOILE SPORTIVE
VIGNALAISE – HBC SAINT PAULOIS – BISCAROSSE – CLUB AMICAL MORCENAIS – YCHOUX –
SAINT SEVERIN – AL AGEN – HANDBALL BRAX – HBC MARMANDAIS – AS ST GEORGES – HBC
CASTELJALOUX – HANDBALL CLUB FUMELOIS – FOULAYRONNES HANDBALL CLUB – SHAL
MIRAMONT – HAND



VILLENEUVOIS - BILLERE PAU PYRENEES – SICS BOUCAU TARNOS – MOURENX – PAU
NOUSTY – ZIBERO SPORTS TARDETS – ASSON SPORTS – AVIRON BAYONNAIS –

BORDES SPORTS – BOSDARROS – BRUGES SPORTS 64 – HANDBALL CLUB GAN –
IRISARTARRAK – ASSOCIATION SPORTIVE MADIRAN – US COARRAZE NAY – HBC OLORON –
ENTENTE LEE OUSSE – ORTHEZ – SAINT PEE UNION CLUB – AS URRUNARRAK – ANGLET
BIARRITZ – LESCAR – SUKIL HAND CAMBO – HBC LUCQ DE BERN – ESPOIR DE DENGUIN –
HANDBALL CLUB ASPOIS – BUROS HB – US NAFARROA – ENTENTE BARZUNAISE – GARLIN
HBC – OSSAU HBC – NIORT SOUCHEEN – CELLES SUR BELLE – HBC LEZAY – MAULEON –
MONCOUTANT – PAMPROUP – PRAHECQ – THOUARS UST – ENT. CHAURAY LA CRECHE –
COURLAY – HANDBALL MOTHAI – BRESSUIRE HBC – HANDBALL SUD DEUX SEVRES – VAL
D’EGRAY – GATINE HB – AVENIR BRIOUX – LOUDUN HAUT POITOU – POITIERS EC HANDBALL
– BIARD – HBC CHATELLERAULT – CHAUVIGNY – CIVRAY US – US COUHE HB VERAC –
LENCLOITRE – TERRITOIRE AUXANCES ET CLAIN – HBC VIVONNE ITEUIL – GRAND POITIERS
VALVERT – BUXEROLLES HB 86 – LIGUGE – CLUB HANDBALL HAUT POITOU – MIGNALOUX
BEAUVOIR – VESPAS HANDBALL VOUGLAISIEN – HANDBALL CLUB DE CHARROUX – CAPO
LIMOGES – HBC AMBAZAC – ES CHATEAUNEUF LA FORET – COUZEIX COUR TEMPLE – JA
ISLE – ASPTT LIMOGES – AL LE PALAIS SUR VIENNE – PANALOISIRS – US BESSINES – HBC
MAGNAC LAVAL – NANTIAT COMPREIGNAC – HBC BOISSEUIL – ROCHECHOUART ST JUNIEN
– VERNEUIL ST GENCE – LIMOGES HAND 87 – AL CONDAT – AIXE HANDBALL CLUB – HBC
MARTELLOIS – HAND SUD 87 – LA BASTIDE – AL BOSMIE L’AIGUILLE – ORADOUR SUR GLANE

Clubs absents ou non représentés en Nouvelle Aquitaine (par ordre de département)

MANSLE FALM – CHALAIS HB – MATHA AVENIR – COURCON – CHATELUS MALVALEIX –
BOURGANEUF CREUSE – HBC ARSAC – BMSL – AS HB DU FRONSADAIS – BORDEAUX LAC
APIS – HANDBALL CUBZAGUAI – HBC COUTRAS – CERONS HANDBALL – POMPIGNAC –
ASSOCIATION SPORTIVE BRANNAIS – SPORTING CHANTECLER BORDEAUX – LACANAU
OCEHAND – LASSEUBE – ESPOIRS LONSOIS – STADE HENDAYAIS – MONTAUT – ESCOUBES
– SARAOKO URTXINTXAK – US SAINT PALAISIEUNE AMIKUZE – ASC LAGUNAK – ENTENTE
MORLANAISE – CERIZAY COC – PARTHENAY – AIRVAULT FAT – SAINT MAIXENT HBCSM –
HANDBALL SUD GATINE – PRESSAC HBC – LOISIRS BUXEROLLES – ENTENTE LAURIERE
CANTONALE – SAINT LEONARD – BARBARIHAND

Assistent :

Représentant de la FFHB : Brigitte VILLEPREUX et Marie Christine BIOJOUT

Maire d’Objat : Philippe VIDAU

Elus, membres du Conseil d’Administration : Patrick AUBIN, Maryse BARGUES, Féthy
BENSAAD, Francine BERGES, Didier BIZORD, René BOTTELEAU, Rémi BUISSON, David
CARVALHO, Sandra CHARRIERE, Chantal CHAUSSE, Valérie DUPIN, Pascal DUVERNAY,
Vincent FILLOUX, Christophe GAUTHIER, Matthieu GONDELLON, Régine HANDY, Jean-Claude
HEBRAS, Florence LALUE, Pascal LOBRE, Magali MANIERE, Norbert MATTIUZZO, Marcel MICHEL,
Irène MEROP, Richard NORDLINGER, Patricia RAYMONDEAU.

Georges BOITEAU représente le CD17

Professionnels de l’activité : Julie BELLOT, Arnaud CLEDAT, Corinne DEGORCE, Patricia
FAVARD, Dominique FERRACCI, Frédéric GUIRAO, Patrice LOUSTAU, Aurélie MILHE, Sylvie
MONTLARON, Barbara MUNDWEILER, Céline RESSEGUIER, Catherine TACHDJIAN, Céline
VILLOING.



CTS : Christophe CAILLABET, Françoise NICOLE, Patrick PASSEMARD, Patrick ROBERT.

Sont excusés :

Frédérique MASSON-KESPI, Michel AUDOUARD et Jérôme FOUCHE membres du Conseil d'Administration

Sébastien AVRIL, CTF, Béatrice DELBURG CTF

EMARGEMENT

Total des clubs présents ou représentés 228 sur les 264 clubs, soit 1159 voix représentées sur les 1269 voix composant l'Assemblée Générale. Le double quorum prévu à l'article 12.3 des Statuts de la Nouvelle Aquitaine étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale est le suivant :

- Ouverture de l'AG par le Président de la Ligue
- Allocution des différents partenaires institutionnels et privés
- Vote du PV de l'Assemblée Générale du 26 mai 2018
- Présentation et proposition de vote du rapport moral 2018-2019
- Présentation et vote des rapports des commissions 2018-2019
- Présentation et vote du bilan financier 2018
- Affectation du résultat 2018
- Présentation de la nouvelle architecture des formations
- Remise des récompenses « femmes dirigeantes » pendant le temps de restauration
- Présentation et proposition de vote des modifications des textes règlementaires 2019/2020
- Présentation du projet de la nouvelle architecture des formations
- Présentation des projets prioritaires du Projet Territorial Nouvelle-Aquitaine
- Présentation et proposition de vote du Budget Prévisionnel 2019
- Evènementiel : Accueil AG FFHB, 24 et 25 avril 2020 à PAU
- Intervention du délégué fédéral
- Clôture de l'Assemblée Générale

Le Secrétaire Général, Norbert MATTIUZZO ouvre la séance à 10H45 sous la présidence de Didier BIZORD, le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer

Ensuite il donne la parole à Didier BIZORD imaginant « une croisière au long cours pour la Ligue Nouvelle-Aquitaine, nous sommes partis de Périgueux en 2017, nous étions à Niort en 2018 et cette année en Corrèze, nous avons ainsi fait le tour de notre territoire. »

Il présente Brigitte VILLEPREUX, Vice-Présidente de la FFHB et Marie Christine BIOJOUT membre du Bureau Directeur de la FFHB.

Didier BIZORD : « Le territoire est grand, l'objectif est d'aller voir tout le monde. Nous avons rencontrés tous nos comités lors des Assemblées Générales.

Depuis la fusion, ce n'est pas toujours la croisière tranquille ni la croisière s'amuse, le voyage se déroule correctement avec des hauts et bas, mais on y arrive tranquillement. Nous sommes bientôt à la fin du premier mandat, après avoir cravaché pour installer les nouveaux territoires. Il reste un peu de travail pour finir. Nous pouvons être fiers actuellement du travail accompli en Nouvelle-Aquitaine mais la route est longue encore.



Nous avons eu à gérer la réforme de l'arbitrage, domaine qui soulève pas mal de mécontentement, elle est néanmoins indispensable. Celle-ci doit être comprise et doit se faire avec tout le monde. Elle sera utile pour l'ensemble de nos clubs et partagée.

La réforme « Nouvelle Architecture de formation » est plus lourde à mettre en place que la fusion, il s'agit d'une réforme complète, qui nécessite beaucoup de temps et de moyens humains, mais elle est au service du handball.

L'arrivée de l'ANS (agence nationale du sport, anciennement CNDS) est la dernière grande réforme, une usine à gaz qu'il faut gérer en un temps record, chacun va s'investir dans ce nouveau challenge avec l'aide de la FFHB. Un bilan de chaque commission va être présenté au cours de cette AG. Il remercie tous ses collègues qui s'investissent au quotidien. Petite érosion en termes de licenciés cette année (moins 50 licences), l'objectif étant d'atteindre les 45000 licenciés en juin 2020 qui correspond à un projet économique. Nouvelles pratiques, le handball à 4, le beach. Un autre point est fait sur les licences handball en dehors de la FFHB, le championnat du monde de foot féminin arrive, la concurrence est très forte. Merci à tous et toutes, félicitations à Mérignac qui revient en LFH, au club de Billère et du Limoges Hand 87 et tous les clubs qui font leur chemin. »

Intervention de M Philippe VIDAU, maire d'Objat : ravie de nous accueillir dans la cité objatoise. « Merci d'avoir choisi le club d'Objat, la mairie leur exprime toute leur confiance, c'est un bon choix, ils le méritent ». Il s'inquiète également de la réforme du CNDS, ANS. « Cette mairie a misé sur le sport et la santé et va bientôt faire l'inauguration d'une éco-piscine. La Corrèze est une terre de rugby avec le CA BRIVE, mais le hand prend le pas sur le rugby ; le rugby et le hand font bon ménage. La mairie est le premier partenaire du club d'Objat, label ville active et sportive inauguré par le ministre des sports. Le sport c'est la santé, c'est la convivialité, la formation. Merci à tous les participants d'être venu. »

Norbert MATTIUZZO donne la parole aux partenaires de la Ligue :

Robin RAYMOND présente la marque HYUNDAI, 5^{ème} constructeur mondial et les types de contrat partenaire, contactez la Ligue ou Robin RAYMOND 07-61-09-84-21 raymond.robin@sipa-automobiles.fr

Clément GATINEAUX présente la marque SELECT, équipementier. 07-50-18-52-60 cga@selectsport.fr

Récompense à MERIGNAC pour son accession en LFH

Un test des boîtiers de vote est effectué avant de passer aux différents votes.
223 votants qui représentent 1135 voix.

1. Vote du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 26 Mai 2018

Question de Francis CHAMPION, club de PRAHECQ : « c'est la première fois que je vois un procès-verbal comme ça sans les débats, avec juste les résultats ».

Norbert MATTIUZZO précise qu'il s'agit du Procès-Verbal qui statutairement est le seul à être soumis au vote de l'assemblée mais que comme le demande M CHAMPION, le compte rendu sera transmis aux clubs

- Pour 920
- Contre 68
- Abstention 137

Le Procès-Verbal de l'AG du 26 Mai 2018 à Niort est adopté à la majorité

2. Présentation et proposition de vote du Rapport Moral

Le Secrétaire Général reprend les grandes lignes de son rapport moral :

« On stagne un peu au niveau national, nous représentons 12 % des licenciés de la FFHB, 2^{ème} au niveau national derrière l'Île de France. » Il félicite tous les clubs quel que soit le niveau, « continuons à travailler comme cela. »

« La Ligue a réussi à réunir tout le personnel administratif Ligue et Comités pour mettre quelque chose en commun sur le projet territorial et notamment sur la vie de club et le suivi. Une prochaine réunion aura lieu courant juin, c'est très orienté sur le service aux clubs. Vincent FILLOUX fera un état toute l'heure de cette approche du projet territorial. »

Norbert MATTIUZZO présente également la plateforme EURECIA : c'est un « logiciel de suivi des RH, tous les salariés et certains bénévoles renseignent dessus le temps passé pour chaque tâche. Notre Ligue a pris de l'avance car la FFHB va nous proposer un nouvel outil, la mise en place sera ainsi plus facile. La méthode de travail est déjà acquise pour nos salariés. Pratique lorsque les salariés sont éloignés les uns des autres ».

« L'année dernière nous progressions, cette année, nous consolidons, un peu de travail sur la communication, nous progressons et consolidons également le PPF, c'est-à-dire la détection qui est la base de notre travail. »

« L'ITFE, les clubs auront une approche modulaire »

« Le Projet territorial, nous avons mis tout le monde autour d'une table et on y arrive. »

« Pour terminer, nous avons le moral car les bénévoles et les salariés travaillent de concert, le binôme par commission ça fonctionne ». Il remercie d'ailleurs les salariés de s'adapter aux contraintes des bénévoles.

Il remercie également tous les présidents de commission ; il souhaiterait pour la prochaine année qu'on arrive à fournir tous les documents demandés à temps ;

Norbert remercie tous ses collègues du BD, l'équipe administrative et surtout son adjointe Patricia RAYMONDEAU

- Pour 1055
- Contre 30
- Abstention 50

Le rapport moral est adopté à la majorité

Récompense à BILLERE, accession en Pro D2 Masculine

3. Présentation et vote des rapports des commissions 2018/2019

- Pour	962
- Contre	30
- Abstention	136

Les rapports des commissions sont adoptés à la majorité.

4. Présentation et vote du bilan financier 2018

Régine HANDY est accompagnée dans sa présentation du bilan Financier 2018 de M Vincent BOYER, expert-comptable et de M Philippe GUERMEUR, commissaire aux comptes

Le résultat de l'exercice 2018 est de 185 985 €.

Régine HANDY explique le besoin d'un outil comptable et d'un espace commun à tous les professionnels.

Elle revient sur les événements importants de l'année 2018 et notamment sur les matchs internationaux et les rencontres Guy Otternaud.

Elle évoque le nouvel outil RH / Comptable Orion

Elle explique les variations par rapport à l'année dernière.

Elle précise que « l'harmonisation des salaires a été commencée en 2018 et qu'elle continuera en 2019 et 2020 ».

Intervention de Monsieur Vincent BOYER expert-comptable. Il remercie l'équipe comptable, salariés et bénévoles, pour son investissement quotidien. « 2018 est une année de référence pour la Ligue Nouvelle-Aquitaine car elle constitue l'intégralité d'une année de fonctionnement normal. Le budget de la ligue est de 2.8 millions d'euros. Un secteur marchand a été créé cette année pour pouvoir gérer au mieux les matchs de l'équipe de France. Le résultat financier global est de 185 985 € ». Il précise que « la Ligue a des ressources stables, ce qui est confortable pour notre association. Globalement la situation est donc très saine ».

Monsieur Philippe GUERMEUR, commissaire aux Comptes, « certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables du droit français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il revient sur la création du secteur marchand dans le cadre de l'organisation des 2 matchs de l'équipe de France.

Il remercie tous les salariés et bénévoles de la Ligue pour son accueil et celle de son équipe dans le cadre de sa mission.

Vote du Bilan Financier :

- Pour	1065
- Contre	14
- Abstention	47

Le bilan financier est adopté à la majorité



5. Affectation du résultat 2018

Régine HANDY propose d'affecter 135 985 € sur le compte de réserve 106 880 et de garder une réserve pour l'emploi de 50 000 €.

- Pour 991
- Contre 55
- Abstention 58

La proposition d'affectation du résultat de 135 985€ sur le compte 106880 et de garder une réserve pour l'emploi de 50 000€ est adopté à la majorité.

Régine HANDY remercie les clubs pour leur confiance ainsi que toute l'équipe de la Ligue.

Récompense aux GIRONDINS BORDEAUX BASTIDE pour leur Accession en Nationale 2 Masculine

6. ITFE - Présentation du projet de la nouvelle Architecture des formations-

Régine HANDY remercie tous les acteurs qui ont participé à ce projet.

Une présentation est faite par Patrick ROBERT :

- L'offre de formation évolue avec plusieurs objectifs :
 - Mieux répondre aux besoins des clubs
 - Répondre au plan de développement des nouvelles offres de pratique FFHB
Capter le plus grand nombre de stagiaires
 - Elever le niveau de compétences de l'ensemble de tous les publics
 - Les nouveautés sont :
 - La souplesse
 - certifiant ou non certifiant
 - à la carte, selon les besoins
 - entrée modulaire et capitalisable
 - pouvant être étalé dans le temps
 - des formations thématiques
 - La création de parcours individualisé
 - Un organisme de formation au service des clubs, « le territoire vous accompagne»:
 - Une équipe pédagogique pour vous conseiller
 - Une équipe administrative et financière pour vous appuyer
 - Un guichet unique via une plateforme
 - Des tarifs uniques sur tout le territoire modulaire/continu
 - Un service en ligne de foire aux questions

Intervention d'Aurélié MILHE : « il s'agit d'un vrai service aux clubs, un accompagnement aux dirigeants, aux entraîneurs et aux techniciens de l'arbitrage. L'ensemble des CTS, CTF des comités et l'équipe administrative est au service des clubs. Une nouvelle plateforme est en cours de programmation, cela simplifiera les démarches, une seule porte d'entrée. Des tarifs uniques quel que soit le comité. Les présentations de la nouvelle architecture ont été faites dans tous les comités. Le guide des formations sera mis en ligne courant juillet. Une foire aux questions est d'ores et déjà disponible sur le site de la Ligue. Cet organisme de formation est référé Datadock, il est gage de



qualité et les formations sont inscrites au RNCP. Des sources de financement sont possibles, la Ligue peut vous accompagner dans votre recherche de financement. »

Question de Gilles RENOUX- ASPOM BEGLES : « Cette nouvelle structuration a l'air intéressante et mieux que ce qui se faisait avant mais j'ai peur que les demandes de qualifications pour les clubs soient multipliées par 2 ou 3. Pour les dirigeants, trésoriers, est-ce que dans 5 ou 10 ans, il faudra un diplôme également ? Les clubs ont de plus en plus de mal à trouver des bénévoles. Jusqu'où il y aura une obligation de formation ? »

Réponse de Didier BIZORD : « ce nouveau dispositif permet d'ouvrir des espaces de formation à un maximum de monde ; nous n'imposerons à personne de passer un diplôme. L'Institut de formation souhaite apporter des compétences et des connaissances à chacun. L'objectif est effectivement d'avoir un diplôme d'encadrement en fonction du niveau de jeu. Il ressort que souvent les encadrants de matchs de jeunes n'ont pas de diplôme. Jusque-là, les formations ne concernaient principalement que les entraîneurs d'équipes « adulte ». Il y aura donc une imposition pour les équipes moins de 18 ans »

Intervention de Christophe CAILLABET : « dans le cadre du championnat de France moins de 18 garçons et moins de 17 ans filles, la FFHB imposera à partir de septembre 2020, via un cahier des charges un « entraîneur autorisé » sur un certain nombre de matchs »

Gilles RENOUX répond que cela pourrait changer le paysage des clubs dans les années qui viennent.

Didier BIZORD répond que cela constitue une amélioration de notre service, à une époque où la concurrence est dure.

Gilles RENOUX revient sur le terme qu'il a entendu lors d'une réunion « commercialisation du produit » en parlant de l'offre de formation.

Aurélié MILHE répond qu'effectivement il s'agit des mots employés par un prestataire extérieur qu'elle ne partage pas. L'idée de cette réunion était de faire un groupe test et de voir si on répondait à la commande et aux besoins.

Question de Christophe GAUTHIER, FOULAYRONNES : il reconnaît que « le travail fait est énorme et qu'il était indispensable ». Dit être « tout de même inquiet sur le déploiement quant au besoin de formateurs. Est-ce que dans tout le territoire, tous les licenciés pourront accéder assez facilement et de manière équitable à toutes ces formations, sachant que les comités ont été mis à profit pour le titre 4 et que tous n'ont pas forcément les mêmes moyens ? ».

Réponse de Didier BIZORD : « l'objectif est que tout le monde ait accès à ces formations quel que soit l'endroit où l'on vit. Cela implique un besoin de ressources humaines et un encadrement important. Certaines formations très ciblées ne seront pas disponibles sur tout le territoire, il faudra que le stagiaire se déplace ; plus le niveau de compétences augmente plus le flux financier est important. Il sera effectivement compliqué de déployer la formation au plus près des stagiaires, cela implique une gestion financière de pointe. A l'heure actuelle, les perspectives laissent apparaître un déficit évident, cela nécessite encore du travail. Pour la première année de fonctionnement, la Ligue piochera certainement dans ses réserves. La proximité est vue de manière différente selon les personnes, pour certains ce sera 20 km, d'autres 50 km ».

Intervention de Patrick ROBERT : « tous les modules d'entrée dans la nouvelle architecture seront disponibles dans les comités. Si un comité n'a pas les ressources humaines pour un module, la Ligue trouvera une solution. C'est un engagement important de l'ITFE. La Ligue ne laissera personne sur le bord de la route, nous nous adapterons ».

Question de Guillaume BOUTINAUD : « pourra-t-on utiliser Zoom pour les modules associatif ? »

Patrick ROBERT répond que « dans les formations, il est prévu plusieurs types de transmission pédagogique : de la formation en présentiel et à distance ; le logiciel de visioconférence zoom pourrait donc en faire partie, pourquoi pas même de la certification à distance ».

Question de Christophe GAUTHIER, FOULAYRONNES : « sur ce déploiement, il faudrait réfléchir à lever les barrières des comités et travailler tous sur des bassins de populations sachant que dans les départements l'approche de la formation, de par les conseils généraux, est différente. Il me semble qu'il est important de travailler pour que tout soit uniformisé quant au temps de déplacement et pas en kilomètres »

Patrick ROBERT : « la réflexion est bien en cours et en ce qui concerne les offres de formation des conseils généraux, nous ne pouvons pas uniformiser, nous subissons. La Ligue va proposer 6 cursus « entrainer des adultes » et 7 cursus « entrainer des jeunes » sur tout le territoire, ce qui représente un travail considérable ».

Question de Zarida ABDELMALEK- UA CADILLACAISE : « tout cela concerne la FFHB ou uniquement la ligue Nouvelle-Aquitaine ? »

Patrick ROBERT précise que « cette nouvelle architecture est portée par la Ligue Nouvelle-Aquitaine, nous avons monté un dossier pour être référencé « organisme de formation ».

Zarida ABDELMALEK reformule sa question et « souhaite en fait savoir si le même principe existe au sein des autres ligues ou si nous sommes les seuls concernés ».

Patrick ROBERT revient sur les propos de Didier BIZORD « lorsqu'il parlait de concurrence, tous les territoires sont déclarés à la DIRECCTE, ils sont tous organismes de formation. Chaque territoire décide et est libre de faire ce qu'il veut, mais en général on retrouve les mêmes formations dans toutes les régions. Par exemple, le titre 3 sera porté exclusivement par la Nouvelle-Aquitaine dans tout le grand quart sud-ouest ; nous étions donc plus ou moins obligés d'y aller »

Marie-Christine BIOJOUT de la FFHB prend la parole : « c'est parti d'un travail il y a 2 ans de la Direction Technique Nationale aidée de la Sportive ; certaines régions sont en avance d'autres un peu moins. C'était important de se positionner là-dessus avant l'arrivée de la concurrence en France et en Europe. Nous sommes une des premières fédérations sur ce créneau ».

Question de Xavier BERTAUD- SAINT XANDRE : « Y a-t-il des équivalences avec d'autres sports par rapport aux brevets d'état ? »

Patrick ROBERT répond qu' « il y a des passerelles possibles, notamment sur un tronc commun si il y a les mêmes UC. Une analyse personnalisée du candidat sera effectuée. Des passerelles seront possibles par exemple avec un brevet d'état mais pas avec un diplôme fédéral de Rugby. Il est donc compliqué de répondre actuellement ».

Récompense à BELIN BELIET, vainqueur Coupe de France Départementale Masculine

Pause repas à 12H35

Remise des récompenses Féminines aux Présidentes de Comités et Présidentes, Co-Présidentes de Clubs de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball

Reprise 13 H 35-Emargement



Remise des médailles fédérales

- Médaille d'OR :
 - o Fethy BENSAAD
 - o Patrick AUBIN
- Médaille d'ARGENT :
 - o Vincent FILLOUX
- Médaille de BRONZE :
 - o Bruno ARIZZI
 - o Jean-Louis BRICHE
 - o Jérôme FOUCHE
 - o Elisabeth MICHEL
 - o Marion FORT

Récompense à ZIBERO TARDETS, vainqueur championnat Nationale 3 Filles

Un test des boitiers de vote est de nouveau effectué. 223 votants qui représentent 1135 voix.

7. Présentation et proposition de vote des modifications des textes règlementaires 2019/2020

7.1 Présentation et vote des modifications des textes règlementaires CMCD- Francine BERGES

- | | |
|--------------|-----|
| - Pour | 861 |
| - Contre | 92 |
| - Abstention | 157 |

Les modifications des textes règlementaires CMCD 2019/2020 sont adoptées à la majorité.

Francine BERGES remercie toutes les personnes de sa commission bénévoles et salariés, division qualifications et division équipement. Elle informe d'ailleurs que la sous-commission équipement est à la recherche de membres actifs, principalement dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine.

Récompense à la Prénationale Féminine URRUGNE

Récompense à la Prénationale Masculine STADE HENDAYAIS

7.2 Présentation et vote des modifications des textes règlementaires COC

7.2.1 Synthèse COC - Patrick AUBIN

- Actualisation des règlements COC
- Points d'amélioration demandés par les clubs (excellence G et F)
- Poules finales pour le titre et barrages
- Championnats moins de 15 ans
- Modifications essentielles : championnats moins 17/moins 18

Patrick AUBIN précise qu'il est « très souvent sur les terrains et après discussion avec les clubs, globalement ceux-ci sont satisfaits sauf sur 3 catégories :



- Excellence masculine, les clubs se déplacement plus qu'en Prénationale, l'idée serait de faire une 3^{ème} poule.
- Excellence féminine : une enquête a été faite auprès des clubs concernés, seuls 3 clubs souhaitaient garder la formule actuelle. il y a des périodes d'arrêt beaucoup trop longue, le couplage avec les garçons pose problème.
- Finales moins de 15 ans : il faut modifier la durée et la forme. La COC fera des propositions à valider en BD ».

Question de Bernard ZBORALA, LIMOGES HAND 87 : « pour les moins de 15 ans, il faudrait peut-être prendre en compte le fait qu'en ex-Limousin il existe un championnat tri-départemental, pourquoi la COC cherche-t-elle obstinément à aller chercher des représentants dans chaque comité ? il vaudrait mieux prendre le premier de ce championnat quel que soit son comité ».

Patrick AUBIN répond que « la commande initiale à la COC était de faire une finale avec un club par comité. Ce qui serait intéressant, c'est de déboucher sur un vrai championnat moins de 15 ans. La Commission va se pencher sur le problème des moins de 15 ans sachant que cette année, la priorité a été donnée aux modifications moins de 17/moins de 18. »

Remarque de Vincent FILLoux, Président du Comité Creuse : « il n'y a qu'une seule équipe moins de 15 ans filles qui finit 4^{ème} du championnat Interdépartemental. Il ne faut pas qu'on soit qualifié systématiquement ».

Patrick AUBIN répond que « rien n'est figé, tout est ouvert ».

Patrick AUBIN s'excuse « pour le problème rencontre sur les coupes et médailles qui est dû à un manque de communication au sein de la commission, Didier a pu rattraper pour la plupart des championnats mais pas pour les moins de 18 ans qui ont joué la finale sans remise de trophée au bout. Une personne a été missionnée pour l'année prochaine. »

Patrick AUBIN précise que « concernant les phases finales, la Commission attendait la fin des championnats pour décider du lieu choisi, mais cela a gêné les clubs car ils en ont eu connaissance trop tardivement. L'appel à candidature pourrait avoir lieu bien plus tôt dans la saison et le lieu serait choisi en décembre ou janvier, même si le club organisateur fait partie des clubs finalistes. Ceci ne serait pas possible pour les barrages. Ceux qui ne voudraient d'ailleurs pas faire les barrages sont priés de se faire connaître ».

Question de Grégory CARDENAU- ARCAÇON LA TESTE : « mon club fait partie des barragistes de l'honneur régional, la compétition aura lieu le week-end prochain à Jonzac ; 15 jours avant nous ne connaissons toujours ni le lieu, ni la date (samedi ou dimanche) ni la formule. Il est donc compliqué de s'organiser et de faire un bus de supporters ».

Patrick AUBIN répond qu'« effectivement dans le règlement la commission n'avait pas détaillé l'organisation du tournoi. Dans notre esprit, lorsqu'il n'y a qu'une place on se dirige vers demi-finale / finale et si plus d'une place possible, on met en place un tournoi. »

Grégory CARDENAU demande s'il est « possible d'avoir toutes les données en janvier/février, surtout pour le lieu »

Patrick AUBIN « pense que pour le titre, on peut effectivement décider en janvier/février mais pour les barrages, ça ne me paraît pas équitable. »

Question de Bernard ZBORALA- LIMOGES HAND 87 : suite à la réflexion de Patrick AUBIN sur la différence entre finalités et barrages, il pense que « déterminer à l'avance le lieu d'une finale ou de barrages est identique ; il faut gagner le match de la même façon et qu'on soit à domicile ou à l'extérieur c'est différent ». Il « trouve également peu judicieux le choix de la date du dimanche 26 mai, jour de la fête des mères et jour d'élection, le samedi aurait été mieux ».

Patrick AUBIN répond que « beaucoup de club ne souhaitaient pas jouer le samedi »



Bernard ZBORALA rajoute que « le choix de la date d'aujourd'hui pour l'Assemblée Générale n'était pas non plus judicieux.

Question de Marc BIE- CANEJAN : « par rapport aux phases finales et barrages, rien ne justifiait qu'on joue le dimanche, on a eu connaissance du lieu 10 jours avant et le tirage au sort a été effectué par les arbitres et non pas par un officiel de la Ligue ».

Réponse de *Patrick AUBIN* : « il n'y avait malheureusement pas de représentant disponible. »

7.2.2 Evolution U17-U18. Présentation des modifications des offres de pratique- *Matthieu GONDELLON* :

- ✓ Pourquoi cette évolution
- ✓ Les données essentielles de l'évolution fédérale
- ✓ Les objectifs du territoire
- ✓ Les évolutions communes
- ✓ Evolutions dans la pratique masculine
- ✓ Evolution dans la pratique féminine
- ✓ Evolutions des formules de qualifications fédérales
- ✓ Evolutions des formules de qualifications territoriales

Question de Pierre TRONCHE- UZERCHE : « il me semble que la notion U17 et U18 appartient au football et pas au handball ».

Réponse de *Christophe CAILLABET* : « La Fédération Européenne et la Fédération Internationale de Handball utilise désormais cette appellation ».

Question de Bernard ZBORALA- LIMOGES HAND 87 : il revient sur quelques points relevés dans le document d'AG. « concernant le sujet évoqué ce matin de l'entraîneur autorisé sur les championnats Moins de 18 ans, de l'école d'arbitrage et des tables de marque, un club qui a une équipe en championnat de France moins de 18 ans aura donc l'obligation d'avoir une école d'arbitrage, cette obligation peut-elle être couverte si le club a une équipe en nationale senior et donc déjà une école d'arbitrage ? »

Réponse de *Christophe CAILLABET* : « cette obligation sera à partir de septembre 2020, les obligations ne portent pas uniquement sur l'école d'arbitrage, elle porte aussi sur les cadres ». En ce qui concerne la question d'avoir 2 écoles d'arbitrage ou pas, Il renvoi au règlement CMCD de l'année prochaine qui n'est pas encore sorti.

Bernard ZBORALA demande « si on appliquera le même règlement que celui actuellement, à savoir que les obligations CMCD des équipes réserve sont couvertes par celles de l'équipe première ? ».

Christophe CAILLABET précise qu'« aujourd'hui, nous n'avons aucune information officielle à ce sujet ».

Bernard ZBORALA revient sur les propositions d'accession pour le championnat de France moins de 18 ans, « il est marqué que c'est le vainqueur du championnat régional alors que dans d'autres documents reçus il était marqué que c'était les 2 finalistes ».

Mathieu GONDELLON répond qu'il s'agissait « d'une erreur de frappe, c'est bien le premier qui accède. »

Question de Bruno ARRIZI- HAND SUD 87 : il s'interroge quant au passage de départemental à régional de bassin.

Mathieu GONDELLON répond qu'une présentation est prévue.

Question de Sébastien MOUNIER- PANALOISIRS : « concernant le passage des moins de 18 ans à moins de 17 ans garçons en régional, dont on a eu connaissance à l'envoi du document d'AG, on avait changé il y a 3 ou 4 ans en Limousin et on s'était aperçu que c'était un problème pour les clubs, il y a une très grosse marche de progression entre ces 2 catégories, il est aberrant de faire jouer des jeunes de 16 ans en senior. On perdait au sein de notre club des joueurs au passage en senior, à



cause d'un déficit physique, handballistique et un manque de motivation. Quel est donc l'intérêt de repasser en moins de 17 ans ? »

Réponse de Mathieu GONDELLON : « concernant la temporalité, le dossier a été très long à mener. Les départements peuvent rester sur du moins de 18 ans. je préconise d'ailleurs que les départements soient sur du moins de 18 ans et la région sur du moins de 17 ans ».

Intervention de Christophe CAILLABET : « il s'agit de préparer les clubs qui souhaiteraient faire le championnat de France. L'année d'Age des 14 ans, qui sont en 3^{ème}, les meilleurs potentiels 14 ans pourraient ainsi jouer en championnat de France. Jouer en moins de 17 ans est plus adapté dans la formation du joueur du 14 ans. En descendant d'une année d'âge, on leur permet de jouer à un niveau plus élevé, pratique qui est plus intéressante et compétitive ».

Question de Bruno ARRIZZI- HAND SUD 87 : « la nouvelle formule revient à surclasser les dernières années moins de 15 ans, les 14 qui passent en moins de 17 ans ? ».

Christophe CAILLABET lui répond que « non, la catégorie moins de 17 ans est sur 3 années d'âge, les 14 ans sont donc en moins de 17 ans ».

Bruno ARIZZI comprend cette réponse, mais pense que « ça va baisser le niveau des moins de 15 ans qui était très intéressant »

Christophe CAILLABET répond que « ce sera au choix des clubs, un joueur pourra jouer à la fois en moins de 17 ans et en moins de 15 ans. Il s'agit de renforcer les niveaux de pratique tant en championnat de France qu'en championnat régional et départemental ».

Bruno ARRIZI exprime des doutes. « En ce qui concerne les 2002 qui ne seront plus en moins de 17 ans, on en fait quoi ? Ce sont des mineurs, et on les envoie jouer en senior ? » et dit être « très étonné de cette politique ».

Christophe CAILLABET répond que « depuis toujours la pratique senior s'appelle « plus de 16 ans », donc les joueurs de 17 ans ont toujours pu jouer en senior. Les clubs auront toujours la possibilité de faire un championnat moins de 18 ans en département. »

Question de Christophe LEMAY HOUILLER- ST MEDARD : « mon club est en moins de 18 régions depuis 2 ans, avec 10 garçons en 3^{ème} année et il est qualifié d'office en région, quels sont les joueurs qui peuvent jouer ? Si les 2002 ne peuvent pas jouer, que fait-on d'eux ? »

Mathieu GONDELLON répond qu'« une pratique senior ou une pratique moins de 18 ans en championnat départemental. Les clubs peuvent peut-être créer une nouvelle équipe senior avec ces joueurs.

Christophe LEMAY HOUILLER exprime être est contre ce choix.

Question de Stéphane MARION- ALLASSAC : « même problème que les autres clubs Limousins, on a un gros potentiel 2002, qu'en fait-on ? Certaines filles ne souhaitent pas faire de senior ».

Mathieu GONDELLON répond que « les filles ne sont pas concernées par cette nouvelle formule ». Stéphane MARION précise que pour lui « le même problème va se présenter pour les garçons ».

Question de Francis NOUGUEZ- PAU NOUSTY : « Cette année, notre club était au plus haut niveau moins de 18 championnat de France (Elite), ils avaient des moins de 18 ans / 3^{ème} année qui ont fait toute la saison en senior / Nationale 3, je ne comprends pas pourquoi la Ligue propose ce changement. Mon club est depuis 4 ans au 1/8 de finale moins de 18 championnat de France, feront ils les qualifications cette année ? ».

Mathieu GONDELLON répond que « si le texte est validé, ils ne feront pas les matchs de qualifications ».

Question de Nicolas GODIN- ST PIERRE DU MONT : suite à l'argumentaire précédant souligne qu'actuellement il existe déjà un championnat régional pour les moins de 15 ans.

Christophe CAILLABET répond qu' « il ne s'agit pas d'un championnat mais de finalités. Pour l'instant, la Ligue n'est est qu'à une phase de réflexion et va proposer 2 jours de finalités »



Monsieur GODIN demande « si les clubs doivent se prononcer sur l'ensemble du projet CROC alors qu'une proposition ne semble pas du tout faire l'unanimité ».

Mathieu GONDELLON répond que le vote se porte sur l'intégralité du projet.

Il est soulevé la question d'un vote séparé pour les filles et pour les garçons

Question de Cédric CHAT- BIARD : « souhaite revenir sur les ayants droit moins de 18 championnat de France. Le TQ aura lieu en juin, celui-ci ne concernera pas tous les ayants droit vu que certains en championnat de France cette année conserve leur place et regrette le fait d'apprendre en mai que le nombre d'ayants droit est divisé par 2. Les gamins se préparaient depuis septembre, comment leur annoncer ? » Il revient également sur la proposition d'un championnat régional moins de 17 ans « pour qui les clubs auront bien plus de déplacement qu'en championnat de France. »

Patrick PASSEMARD répond que « l'objectif est de permettre aux joueurs de 14 ans de faire du haut niveau, certains bons joueurs n'arrivent pas à faire leur place en championnat de France moins de 18 ans. Je suis conscient du problème causé par les 2002 et ai bien compris que beaucoup de clubs étaient contre le projet de moins de 17 ans régional. Mon idée première était de proposer du moins de 15 ans région mais cela impliquait trop de déplacement. Peut-être nous faut-il revoir notre copie ? Chaque équipe en championnat de France engagera la responsabilité collective, s'il perd le championnat, la Nouvelle-Aquitaine perd une place. Toute équipe qui sera en championnat de France à partir de 2020 pourra conserver sa place ».

Norbert MATTIUZZO informe l'assemblée que vu le nombre de doléances, Mathieu GONDELLON et Christophe CAILLABET vont se réunir et revenir pour faire une proposition.

Récompense, Excellence Filles LUCQ de BEARN et Excellence Masculine BLANQUEFORT

Récompense Honneur BUROS NOUSTY

7.3 Présentation et vote des textes règlementaires de la Commission Territoriale Arbitrage - David CARVALHO

Un point est fait à ce jour au regard de la mise en place du plan de réorganisation de l'arbitrage voté en 2018

Une présentation des projets pour 2019-2020 est faite :

- ✓ Harmonisation des pratiques sur le territoire
- ✓ Formation des formateurs des 3 pôles d'activité
- ✓ Réalisation d'un niveau de labellisation club
- ✓ Révision des indemnités kilométriques des arbitres

David CARVALHO remercie Patrick ROBERT pour la bonne marche de l'ITFE ainsi que les salariés de l'arbitrage Ludovic MARQUES, Frédéric GUIRAO et Eric DINQUER.

Question de Bernard ZBORALA, LIMOGES HAND 87 : quant au passage au frais réel pour les véhicules, « comment savoir si on applique le bon barème fiscal et comment vérifier les notes de frais des arbitres par rapport aux kilomètres facturés ? Sachant que l'arbitre nous arbitre après et qu'il pourrait mal le prendre, c'est compliqué pour nous. Quelle est la référence pour le calcul des kilomètres, go hand, google map ? »

Réponse de David CARVALHO : « il faut utiliser google map, Go hand n'est plus utilisé, IHAND arbitrage a un outil basé sur Google map. Les arbitres vont disposer d'une nouvelle feuille de frais, ils devront fournir une copie de leur carte grise, nous pourrons ainsi contrôler la puissance fiscale du



véhicule. Un contrôle de ces notes de frais aura lieu. Une amende est prévue pour envoi des notes de frais en retard. »

Question de Francis CHAMPION-PRAHECQ : « comment fait-on si un arbitre a plusieurs véhicules, on lui demande sa carte grise à chaque fois ? »

David CARVALHO répond qu'« en cas de doute, effectivement on peut demander la carte grise à l'arbitre mais dans la plupart des cas, le tarif sera le même pour tout le monde vu le type de véhicule utilisé en général. »

Question de Christophe LEMAY HOUILLER- ST MEDARD : « qu'en est-il des mineurs qui se font amener ? »

Réponse de David CARVALHO : « ce sera le véhicule des parents, donc les parents fournissent en début de saison leur carte grise. »

Remarque de Sandrine FREYNE- HBC FUMELOIS : « pour un binôme qui se déplace à 2, l'arbitre qui n'utilise pas sa voiture ne touchera que 27 € alors qu'il part pour 8 heures quelques fois. »

Réponse de David CARVALHO : « il est ressorti l'année dernière qu'il était anormal que les clubs payent 2 fois des frais kilométriques alors qu'il n'y a qu'une seule voiture. »

Sandrine FREYNE rétorque que « 27 € pour 8 heures de « travail » cela fait peu, cela risque de décourager les arbitres. »

Réponse de David CARVALHO : « au final les arbitres ne perdront que très peu. »

Question de Taiji BOURDET- EULALIEN : il estime que « la Ligue veut « fliquer » les arbitres. La personne qui a une voiture de 6 chevaux va gagner plus d'argent qu'une personne qui a une voiture à 4 chevaux »

David CARVALHO répond qu'« il s'agit du principe de la déduction fiscale ».

Taiji BOURDET demande « s'il est légal de demander la carte grise. »

David CARVALHO répond que « cela permet de justifier qu'ils ont un véhicule, de savoir de quel point de départ ils partent, la règle est la même au niveau national. Si les arbitres n'envoient pas leur carte grise, attestation de domicile et attestation d'assurance, ils ne sont pas payés par la FFHB. Ce sont des remboursements de frais, de dédommagement, il ne s'agit pas d'un salaire. »

Question de Céline LAVENAC- LEOGNAN : « certains binômes n'habitent pas du tout au même endroit, le dédommagement part du domicile et va jusqu'au gymnase, quel est le kilométrage à prendre en compte ? ».

Réponse de David CARVALHO : « c'est indiqué dans les documents fournis. Soit la personne qui habite le plus loin prend sa voiture pour tout le déplacement et c'est elle qui fait la seule note de frais, soit la personne qui habite le plus loin rejoint son binôme et dans ce cas, il y a 2 notes de frais, une pour rejoindre le lieu de co-voiturage pour l'arbitre qui est le plus loin et une autre note de frais pour les 2 arbitres avec la voiture de l'autre arbitre. »

Question de Gilles RENOUX- ASPOM BEGLES : « qu'en est-il des binômes qui arrivent d'endroits opposés ? »

Réponse de David CARVALHO : « cette situation est expliquée dans le règlement, ils seront pris en compte comme avant, en solo. »

Question de Xavier BERTAUD- SAINT XANDRE : « pourrait-t-on à terme payer les arbitres de manière dématérialisée, par virement par exemple ? Cela serait plus simple pour les clubs que faire des chèques. »

Réponse de David CARVALHO : « C'est une idée, à réfléchir ».

Question de Bernard ZBORALA- LIMOGES HAND 87 : « à priori, tous les clubs étaient dans l'illégalité car ils ne peuvent rembourser des frais de déplacements qu'à des personnes qui les effectuent réellement. Le nouveau règlement semble donc indispensable, toutes les situations particulières sont prévues. Les arbitres peuvent s'arranger entre eux. »

Il en profite pour rappeler à Norbert MATTIUZZO, qui avait précisé qu'il y aurait les 2 dernières questions à ce sujet, que « l'AG est souveraine, on ne peut donc pas limiter le nombre de questions ».



Norbert MATTIUZZO précise que s'il a dit qu'il restait 2 questions c'est parce qu'il a vu 2 bras levés.

Question de Pascal DUVERNAY- ST JUST LE MARTEL : « préciser clairement sur le règlement le tarif fiscal, nous fonctionnons de septembre à juin et le tarif fiscal change au 1^{er} janvier ».

Réponse de David CARVALHO : « il faut prendre le tarif en vigueur au 1^{er} septembre de chaque année. »

Question de Bernard ZBORALA- LIMOGES HAND 87 : « par rapport à la table de marque, le règlement fédéral autorise le club C à tenir la table pour le match de A contre B. On pourrait également tolérer que 2 personnes du même club tiennent la table. Ce serait dans l'intérêt des arbitres et ça permettrait de faciliter la gestion du match. on éviterait de mettre des amendes systématiquement, les clubs essaient de faire le maximum pour trouver du monde, mais c'est très difficile surtout en déplacement. L'amende prévue au niveau national pourrait passer à 100 €. La Ligue et la FFHB sont-ils vraiment au service des clubs ? Pourquoi les clubs seraient pénalisés surtout s'ils peuvent se faire remplacer par un autre club. »

David CARVALHO répond que cela n'est pas de son ressort.

Intervention de Marie-Christine BIOJOUT : « la CCA s'est réuni en mars et a sorti un projet d'une trentaine de pages, où il est expliqué l'abandon du label école d'arbitrage qui est remplacé par le nouveau label prestige »

David CARVALHO souligne qu'il a interrogé la FFHB en novembre et qu'il n'a jamais eu de réponse.

Vote des textes règlementaires de l'arbitrage 2019-2020

- Pour	901
- Contre	132
- Abstention	107

Les textes règlementaires CTA 2019-2020 sont adoptés à la majorité

8. PRESENTATION ET VOTE DE LA POSSIBILITE POUR LA LIGUE DE DÉSIGNER COMME AYANTS-DROIT POUR ÉVOLUER EN CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS 18 ANS MASCULIN OU FÉMININ DES ÉQUIPES RELEVANT DE CONVENTIONS DE CLUBS

Norbert MATTIUZZO rappelle que c'est un vote obligatoire

Pour	903
Contre	102
Abstention	136

Ce vote a été adopté à la majorité.



9. Vote des textes COC

Mathieu GONDELLON et Christophe CAILLABET se sont réunis et proposent 3 votes :

- ✓ Modification des textes règlementaires COC
- ✓ Projet U17 G
- ✓ Projet U18F

Question de Bruno PETROIX, ASSON SPORTS : « on vote le règlement dans son intégralité sans le projet U17 G ? » et demande des précisions.

Mathieu GONDELLON reprend les 3 votes qui vont être présentés.

Bruno PETROIX demande alors si « on vote les ayants droit à part. »

Réponse de Mathieu GONDELLON : « non le projet U17G est un pack complet avec les ayant droit. »

Vote des modifications des textes COC 2019-2020

- Pour 788
- Contre 227
- Abstention 110

Les modifications des textes règlementaires COC 2019-2020 sont adoptées à la majorité.

Vote Projet U17G

- Pour 216
- Contre 778
- Abstention 153

Le projet U17G est rejeté à la majorité

Vote Projet U18F

- Pour 743
- Contre 290
- Abstention 99

Le projet U18F est adopté à la majorité

Récompense, Moins 18 M Excellence LIMOGES HAND 87 et Moins 18 F Excellence BAYONNE

10. Présentation des projets prioritaires du projet territorial Nouvelle-Aquitaine Didier BIZORD

Didier BIZORD rappelle qu'il s'agit d'un projet qui réunit les présidents de Comités ainsi que les CTS.

- Projet arbitrage jeune territorial
- Service aux clubs
- Volet féminisation
- Groupe de pilotage/ séminaires

Vincent FILLLOUX, Président du Comité Creuse présente le centre de ressources, et rappelle que l'objectif est de pouvoir répondre à toutes les demandes de l'ensemble des licenciés, dirigeants, joueurs.... Et précise que tous les comités ont été associés au groupe de travail.

Question de Michel ONCINS- BORDES SPORTS : « certaines structures existent déjà au sein des départements, il ne faut pas hésiter à leur demander de l'aide »



Vincent FILLOUX précise qu'il ne s'agit pas d'une structure humaine, tout est numérisé et dématérialisé.

Question de Christophe GAUTHIER- FOULAYRONNES : « Est-ce un logiciel ? »

Réponse de Vincent FILLOUX : « non ce n'est pas un site ni un logiciel, ce sera sur la base de wordpress ou wilkipedia ».

Christophe GAUTHIER demande si ce sera gratuit et qui l'alimentera.

Réponse de Vincent FILLOUX : « c'est gratuit et les salariés et les bénévoles l'alimenteront, un groupe de travail est en place pour une mise en service en janvier 2020 ».

Valérie DUPIN présente le volet féminisation. Elle remercie toutes les personnes qui œuvrent dans le projet territorial, les Présidents de Comité et les salariés, « ce n'est pas toujours facile de se réunir. »

Récompense, Moins 18 M Honneur OBJAT et Moins 18 F Honneur PESSAC

Départ des clubs : FLOIRAC, GIRONDINS BORDEAUX BASTIDE, MOURENX, STE HELENE, BRUGES, BILLERE, PAU NOUSTY, ESPOIR DE DENGUIN, BUROS, CHUS, CERIZAY, VIVONNE, MIGNALOUX et VESPAS VOUGLAISIEN.

11. Présentation et proposition de vote du Budget Prévisionnel 2019-Régine HANDY

Présentation du Budget prévisionnel

Question de Jean Marc MENDES, GRAND POITIERS : « souhaite faire remarquer que c'est 13 % d'augmentation de charge cette année, ce sont les clubs qui payent. 8 % d'augmentation sur les licences et sur les engagements. Les clubs vont devoir répercuter le prix sur les licenciés. Il trouve cela contradictoire avec le discours de la Ligue »

Réponse de Régine HANDY : « il ne s'agit pas que d'une augmentation Ligue mais également d'une augmentation FFHB. Ces augmentations sont nécessaires en raison des baisses de subventions pour l'emploi. La gestion de notre budget est rigoureuse et cohérente. Le projet ITFE est également un gros poste qui nécessite un budget important »

Didier BIZORD : « la FFHB a augmenté le prix des licences, la Ligue également augmente le prix des licences de 1 €. Nous recrutons 2 emplois très prochainement, il faut le provisionner. Par ailleurs, la Ligue a fait le choix de supprimer les 156 € pour les clubs régionaux pour la formation des arbitres. Globalement ça ne devrait pas changer grand-chose. L'objectif est d'avoir un budget équilibré. Par rapport à l'ITFE, le tarif proposé est loin de la réalité, il s'agit d'un choix politique. Le besoin en ressources humaines a un coût important. Il faut savoir que le prix de la licence Handball en France n'est pas cher par rapport aux autres sports (sauf au foot). Historiquement le handball est un sport scolaire gratuit, mais tout ne peut pas être gratuit. Il faut donc accepter que ce soit un peu plus cher pour aider les territoires en difficulté, la proximité a un coût. Soyons solidaires et travaillons ensemble

Régine HANDY remercie Arnaud CLEDAT pour le travail effectué



Vote du budget prévisionnel

- Pour	815
- Contre	111
- Abstention	84

Le budget prévisionnel 2019 est adopté à la majorité

12. Projet sportif fédéral « CAP 2024 » – Campagne « ANS » 2019

Jean Claude HEBRAS et Mathieu GONDELLON présentent l'Agence Nationale du Sport (ex CNDS)., ils en seront les référents sur le territoire

Orientations retenues par la FFHB

- Plan de développement des handballs de demain
- Plan de services et de digitalisation des clubs
- Plan de formation des dirigeants et des encadrants du handball
- Plan de développement du vivre ensemble et de la citoyenneté
- Plan de féminisation

Composition du Copil territorial

- | | |
|---|---|
| - Didier BIZORD Président | - Fabien DROUIN, Représentant Club |
| - Régine HANDY Trésorière | - Christophe LATERRADE, Représentant Club |
| - Florence LALUE Vice-Présidente | - Rémi BUISSON, Représentant club |
| - Marcel MICHEL Vice-Président | - Christophe CAILLABET, Coordonnateur ETR |
| - Richard NORDLINGER élu Développement. | - Arnaud CLEDAT, responsable financier |
| - Valérie DUPIN Représente des comités | - Aurélie MILHE, directrice de structure |

Question de Gilles RENOUX- ASPOM BEGLES : « est-ce que le montant global sera le même ? »
Mathieu GONDELLON précise qu'une baisse de 1.2 % est prévue.

Gilles RENOUX : « certains projets dépassaient la finalité du handball, est-ce que la nouvelle version du CNDS permettra toujours cette souplesse ? par exemple, travailler avec un institut d'handicapés. »

Mathieu GONDELLON : « la note d'orientation explique tout et précise tout ce qui peut être pris en compte. »

Intervention de Marie-Christine BIOJOUT : « toutes les fédérations n'ont pas fait le choix de déléguer l'ANS, la FFHB a décidé de déléguer aux Ligues ».

Question de Cédric CHAT, BIARD : « est-ce que les groupements d'employeurs peuvent déposer un dossier en commun ? »

Réponse de Marie-Christine BIOJOUT : « oui tout à fait, c'est déjà arrivé ; d'ailleurs un groupement d'employeurs peut désormais s'affilier à la FFHB comme un club, cela facilite les démarches. »

Question de Michel ONCINS- BORDES SPORTS : « au début du CNDS, le ratio était de 80-20, puis 75-25, 65-35, désormais ce serait 50-50, est-on fixé sur ces quotas ? » Il dit être surpris qu'on ne donne que 50 % des parts territoriales.

Réponse de Marie-Christine BIOJOUT : « nous devrions tendre à 50-50, certains territoires ont 80 % de l'enveloppe CNDS, entre la Ligue et le Comité, il reste 20 % pour les clubs. Il sera difficile dans certaines ligues de partager l'enveloppe ».

Norbert MATTIUZZO informe les clubs que la Ligue Nouvelle-Aquitaine devrait pouvoir accueillir la compétition des interligues en 2020.

Il informe l'assemblée que L'Assemblée Générale 2020 de la FFHB aura lieu à Pau les 24 et 25 avril
Un clip de présentation de la Ville de Pau est projeté.



Un clip de présentation de la maison du handball est projeté.

Brigitte VILLEPREUX invite tous les licenciés à se rendre à la maison du Handball et d'en parler autour d'eux car il « s'agit d'une formidable structure qui va nous permettre de nous développer. Il n'y a pas que l'élite qui peut en profiter, c'est ouvert à tout le monde, pour préparer un match, un stage ». Elle souligne que c'est la première fois qu'elle se rend à l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, et qu'elle s'inquiétait pour la fusion des 3 anciens territoires qui étaient très différents. « Malgré la complexité de la tâche, la Ligue est dans la bonne marche et cette AG aujourd'hui le prouve. » Elle félicite la commission des finances qui a réussi à stabiliser ses comptes, « c'est indispensable pour construire les projets ». Elle dit en retenir que les clubs se manifestent surtout sur ce qui se passe sur les terrains, « c'est assez significatif de leur engagement associatif et pour les jeunes. Les clubs ne perdent pas de vue tout ce qui importe pour que les clubs fonctionnent, pour que les jeunes trouvent un championnat qui leur convienne. Nous sommes dans un engrenage de réformes, et nous sommes tous obligés de s'y atteler ». Elle insiste sur le fait que « nous ne sommes pas un objet commercial mais si on veut exister sur la place publique, il faut se donner les moyens et ainsi être un des premiers sports de salle, le basket nous passe toujours devant. Il faut se féliciter d'être numéro 1 au niveau sportif, c'est une vitrine très forte que nous nous devons de défendre, ce qui implique des changements importants ». Pour finir, elle souhaite un bon retour aux personnes présentes.

Didier BIZORD clôture cette Assemblée Générale en remerciant les personnes présentes pour leur participation active, intéressée et motivée. « C'est grâce à des débats comme aujourd'hui qu'on avance. Le handball fait partie des 3 fédérations majeures ; football, rugby et handball. La Ligue est fière d'accueillir l'AG de la FFHB en 2020, le Président de la FFHB est heureux de venir sur les terres de Nelson PAILLOU. Nous sommes tous acteurs de la réforme, il ne faut pas la subir. L'Assemblée Générale 2020, fin de la mandature aura lieu sur Bordeaux en juin.

Pour finir, il remercie tous les salariés présents, les collègues CTS et les élus du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale étant épuisé, la séance est levée à 17H05.

Didier BIZORD

Président

Patricia RAYMONDEAU

Secrétaire Générale Adjointe